***Ville de Saint-Georges-de-Mons***



***(Puy-de-Dôme)***

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal**

**du 30 janvier 2024**

L’An deux mil vingt-quatre, le trente janvier, **le Conseil Municipal de la ville de SAINT-GEORGES-DE-MONS**, dûment convoqué s’est assemblé à 18 h 30, salle du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d’une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN Julien, Maire de Saint-Georges-de-Mons.

**Date de convocation :** 24/01/2024

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD Dominique, DIAS Jean-Pierre, DESGEORGES Céline, BONNAFOUX Daniel, MILLIERAS Maëva, GRATADEIX Jean-François, CROISIER Franck, TRIPHON Isabelle, VALANCHON Annie, AGRAIN Serge, BALY Franck, BRUCALE René, SABOURET Gérard.

Excusés : Mme BESSE LE PROVOST, pouvoir à Mme DESGEORGES Céline ; Mme ELOY Ilda, pouvoir à Mme LEFOUR Maryse.

Absent(e) : /

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme DESGEORGES Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17 dont 2 procurations

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**QUESTIONS DEBATTUES**

1. **Présentation de Mme Isabelle CHOQUER, coach professionnelle certifiée, formatrice et facilitatrice ;**
2. **Présentation des différents outils de protection du foncier et de reconquête agricole par Mme Victoria PENEL, cheffe de service territorial agricole ouest au conseil départemental ;**
3. **Présentation de l’étude pré opérationnelle OPAH (Opération d’Amélioration de l’Habitat)/PIG par Mr José DA SILVA, Vice-Président à la CC CSM en charge de l’habitat et de Mme Marie-Pierre BARADUC.**

**Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 31/10/2023 :**

**Le Conseil Municipal, valide PAR 14 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (MM AGRAIN, BALY, VALANCHON) le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 31/10 2023.**

### DCM 2024/01 : Mise en œuvre d’une Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat (OPAH)dans le cadre du programme « Petites villes de demain (PVD)»

Mr PERRIN, Maire présente au Conseil Municipal le projet de la mise en œuvre d’une opération programmée pour l’amélioration de l’habitat (OPAH) dans le cadre du programme « Petites villes de demain (PVD) lancé par l’Etat en octobre 2020, et visant à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, afin de conforter leur rôle au service du rééquilibrage territorial. Il traduit également la volonté de l’Etat de donner à ces territoire les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Pour répondre à ces ambitions, « petites de villes de demain » est un cadre d’action conçu pour accueillir toutes formes de contributions tels que la Banque de Territoires, l’ANAH, l’ADEME,….

Dans le cadre de ce dispositif, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a lancé une étude pré-opérationnelle d’amélioration de l’habitat afin de redéfinir une politique du logement ambitieuse pour le territoire.

C’est dans ce cadre que le centre-bourg de la commune de Saint-Georges-De-Mons a été finement étudié de façon à définir une opération programmée d’amélioration de l’habitat (OPAH) adaptés aux besoins de la commune.

Il est proposé de faire porter cette OPAH sur :

* Les propriétaires occupants du centre-bourg pour des travaux liés à l’insalubrité, l’habitat très dégradé, l’adaptation à la perte d’autonomie, la lutte contre la précarité énergétique….
* Les logements locatifs conventionnés du centre-bourg pour des travaux liés à l’insalubrité, l’amélioration des logements dégradés, la lutte contre la précarité énergétique, l’indécence, la transformation d’usage…

Un périmètre délimitant le centre-bourg à définir avec la communauté de communes.

L’animation de ce dispositif est financée par la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge avec un animateur de l’OPAH qui interviendrait sur le centre-bourg de la commune de Saint-Georges-De-Mons. En ce qui concerne le reste du périmètre de la commune, il reste couvert par le PIG Départemental avec les aides proposées actuellement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif OPAH, une participation de la commune est nécessaire pour abonder les subventions de l’ANAH et de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge. Le budget annuel nécessaire pour la commune de Saint-Georges-De-Mons s’élèverait à 20 000.00 €.

Mr le Maire propose au conseil municipal :

* D’APPROUVER le projet détaillé ci-dessus, la mise en œuvre d’une opération programmée pour l’amélioration de l’habitat (OPAH) dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain (PVD) ».
* DE FIXER la participation annuelle de la commune de Saint-Georges-De-Mons à 20 000.00 €.
* D’AUTORISER Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide PAR 16 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MR BALY) :***

* D’APPROUVER la mise en œuvre d’une opération programmée pour l’amélioration de l’habitat (OPAH) dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain (PVD).
* DE FIXER la participation annuelle de la commune de Saint-Georges-De-Mons à 20 000.00 €.
* D’AUTORISER Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.
1. **DCM2024/02 : Autorisation de signature d’un bail professionnel au profit de la société « ADOPTE UN COOKIE »**

Mr PERRIN, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de bail professionnel au bénéfice de la société « ADOPTE UN COOKIE », représentée par Mme TARDIEU Mégane.

Il explique que le local loué d’une superficie de 13 m2 est la partie attenante à la médiathèque qui servait de réserve pour la machine à café. Il sollicite l’autorisation du Conseil Municipal pour signer le bail professionnel au bénéfice de la société « ADOPTE UN COOKIE » représentée par Mme TARDIEU Mégane, pour une durée de 3 ans et propose de fixer le loyer à 250.00 € par mois à compter du 1er février 2024.

Il donne le détail du projet de bail professionnel avant de solliciter le vote de l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide PAR 14 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (MM AGRAIN, BALY, VALANCHON) :***

* ***DE VALIDER le projet de bail professionnel au bénéfice de la société « ADOPTE UN COOKIE », représentée par Mme TARDIEU Mégane.***
* ***DE FIXER le loyer à 250.00 € par mois à compter du 01/02/2024.***
* ***D’AUTORISER Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.***
1. **DCM2024/03 : Avenant au bail professionnel de Mr Antoine MONTEL, hypnothérapeute**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a loué en 2023 un local sis à la Maison Magne à Mr MONTEL Antoine, Hypnothérapeute, dont le prix est fixé actuellement à 300 euros/mois.

Il s’avère que ce local a une superficie identique au local loué 250 euros/mois dans le même bâtiment à la société « ADOPTE UN COOKIE » représentée par Mme TARDIEU Mégane. Il y a lieu de prévoir un avenant pour homogénéiser le montant des loyers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de donner une suite favorable à la proposition mentionnée ci-dessus ; d’appliquer une décote de 50 euros sur le loyer actuel du local loué à Mr MONTEL Antoine ce qui porte le nouveau loyer à 250 € par mois, et ce, à compter du 1er février 2024 ; d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant au bail professionnel au bénéfice de Mr MONTEL Antoine, applicable au 1er février 2024.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :***

***D’APPROUVER la proposition présentée par Mr le Maire ;***

***DE FIXER le nouveau loyer à 250 euros/mois pour le local loué à Mr MONTEL Antoine à compter du 1er février 2024 ;***

***D’AUTORISER le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au bail et tout document relatif à ce dossier ;***

1. **DCM2024/04 : Demande de subvention DETR 2024 pour la « Rénovation du complexe sportif Jean Duval »**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions DETR 2024.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif Jean Duval au titre de la DETR 2024.

Il rappelle le règlement de cette subvention et l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles. 34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et autorise Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/05 : Demande de subvention DSIL 2024 pour la « Rénovation des courts de tennis extérieurs »**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions DSIL 2024.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation des courts de tennis extérieurs au titre de la DSIL 2024.

Il rappelle le règlement de cette subvention et l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/06 : Demande de subvention à la REGION AURA Bonus Ruralité pour la « Rénovation du complexe sportif Jean Duval »**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions REGION AURA Bonus Ruralité 2024.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif Jean Duval au titre de la REGION AURA Bonus Ruralité 2024.

Il rappelle le règlement de cette subvention et l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/07 : Demande de subvention à la REGION AURA Equipements Sportifs pour la « Rénovation des courts de tennis extérieurs »**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions REGION AURA Equipements Sportifs 2024.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation des courts de tennis extérieurs au titre de la REGION AURA Equipements Sportifs 2024.

Il rappelle le règlement de cette subvention et l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/08 : Demande de subvention FIC pour la « Rénovation du complexe sportif Jean Duval »**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions FIC 2024.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif Jean Duval au titre du FIC 2024.

Il rappelle le règlement de cette subvention et l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/09 : Demande de subvention FIC pour la « Rénovation des courts de tennis extérieurs»**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions FIC 2024.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation des courts de tennis extérieurs au titre du FIC 2024.

Il rappelle le règlement de cette subvention et l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/10 : Demande de subvention à la CC CSM pour la « Rénovation du complexe sportif Jean Duval»**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions 2024 notamment à la CC CSM, communauté de communes Combrailles Sioule et Morge.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif Jean Duval auprès de la CC CSM.

Il rappelle l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/11 : Demande de subvention à la CC CSM pour la « Rénovation des courts de tennis extérieurs»**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions 2024 notamment à la CC CSM, communauté de communes Combrailles Sioule et Morge.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation des courts de tennis extérieurs auprès de la CC CSM.

Il rappelle l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/12 : Demande de subvention à la commune des Ancizes-Comps pour la « Rénovation du complexe sportif Jean Duval»**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions 2024 notamment à la commune des Ancizes-Comps.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif Jean Duval auprès de la commune des Ancizes-Comps.

Il rappelle l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/13 : Demande de subvention à la commune des Ancizes-Comps pour la « Rénovation des courts de tennis extérieurs»**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions et notamment à la commune des Ancizes-Comps.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation des courts de tennis extérieurs auprès de la commune des Ancizes-Comps.

Il rappelle l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/14 : Demande de subvention à la commune de Chapdes-Beaufort pour la « Rénovation du complexe sportif Jean Duval»**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions 2024 notamment à la commune de Chapdes-Beaufort.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du complexe sportif Jean Duval auprès de la commune de Chapdes-Beaufort.

Il rappelle l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/15 : Demande de subvention à la commune de Chapdes-Beaufort pour la « Rénovation des courts de tennis extérieurs»**

Mr le Maire prend la parole et rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu de délibérer sur les demandes de subventions 2024 et notamment à la commune de Chapdes-Beaufort.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Mr le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation des courts de tennis extérieurs auprès de la commune de Chapdes-Beaufort.

Il rappelle l’importance de l’activité sportive et des équipements très complets regroupant plus de 600 licenciés venant de l’ensemble du territoire des Combrailles.

34% d’entre eux sont de la commune de Saint-Georges-De-Mons, les 66% restants sont hors commune de Saint-Georges-De-Mons. Mr le Maire explique que le complexe sportif est certes communal, mais d’intérêt communautaire. Deux tranches de travaux sont prévues :

* La rénovation du complexe sportif Jean Duval pour 100 000.00 € HT
* La réfection des deux courts de tennis extérieurs pour 100 000.00 € HT

Mr RAYNAUD rappelle qu’une étude avait été réalisée par le cabinet HEMIS sur le complexe sportif avec un chiffrage à 1 300 000 € HT. Ces deux tranches sont une première étape.

Son exposé terminé, il sollicite le débat dans l’assemblée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de valider la proposition et d’autoriser Mr le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.***

1. **DCM2024/16 : Adhésion à la prestation facultative relative à l intervention d’un(e) secrétaire de mairie expérimenté(e) itinérant(e)**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que l’article L452-44 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que sur demande des collectivités et établissements publics de leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à disposition pour, notamment, remplacer un agent momentanément indisponible ou effectuer des missions temporaires. Il informe l’assemblée que dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose une prestation facultative visant à permettre l’intervention auprès des employeurs de son ressort territorial, d’un(e) secrétaire de mairie expérimenté(e) itinérant(e). Il expose à l’assemblée le contenu de la convention intitulée « Intervention d’un(e) secrétaire de mairie expérimenté(e) itinérant(e) et appui téléphonique au secrétariat de mairie, et notamment les points suivants :

La demande d’intervention est formalisée à l’aide d’un échange préalable avec le Centre de Gestion et la transmission d’un document spécifique appelé « formulaire d’intervention »,

L’intervention d’un(e) secrétaire de mairie expérimenté(e) itinérant(e) est mise en œuvre pour répondre prioritairement à des besoins d’urgence et dans les conditions suivantes :

Affectation à raison de six heures par jour, avec pause méridienne de 45 minutes minimum ;

Limite périodique d’intervention de quatre semaines à compter du premier jour d’affectation (prolongation possible sur demande et sous réserve de disponibilité de l’agent intervenant) ;

L’intervention est facturée comme suit :

200 € par journée de 6 heures pour les employeurs de moins de 50 agents,

250 € par journée de 6 heures pour les employeurs de plus de 50 agents,

40 € par heure réalisée au-delà de 6 heures par jour, pour tout employeur quel que soit son effectif.

Le Centre de Gestion met en place une permanence téléphonique qui, assurée par ce même agent à raison d’une journée par semaine, permettra d’accompagner les secrétaires de mairie dans leurs missions quotidiennes. L’accès à cette permanence est illimité et facturé à hauteur de 100 € par an. Le Centre de Gestion offre la possibilité à chaque employeur d’inclure ou non dans les modalités de son adhésion, l’accès à cette permanence téléphonique.

La convention d’adhésion est conclue à partir de la date de sa signature, pour une durée indéterminée.

Mr BALY regrette le départ du DGS qui était expérimenté.

Mr PERRIN signale que toutes les secrétaires sont expérimentées. Il explique que la présente démarche concerne la reprise à temps partiel thérapeutique à 50 % d’une secrétaire employée à 39 heures et en arrêt maladie jusque-là, afin de combler les 50% du temps de travail manquants.

Mr RAYNAUD fait remarquer que le DGS est déjà parti depuis début 2022 et tout s’est bien passé.

A l’issue des débats, le Maire sollicite le vote de l’assemblée.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PAR 15 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (MM AGRAIN, BALY) décide :***

***D’approuver les termes de la convention d’adhésion à la prestation facultative « Intervention d’un(e) secrétaire de mairie expérimenté(e) itinérant(e) et appui téléphonique au secrétariat de mairie avec accès à la permanence téléphonique/sans accès à la permanence téléphonique ;***

***D’autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et tout document relatif à ce dossier ;***

***D’inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.***

**Rapport des délégations données au Maire :**

RAS

**Rapport d’activité des syndicats intercommunaux**

1/ Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge :

Pôle Jeunesse : Mr PERRIN fait part à l’assemblée de l’attribution du maître d’œuvre, reste le planning à définir. Il signale qu’un débat d’orientation budgétaire aura lieu et qu’il faudrait au minimum 50 % de subventions pour réaliser ce projet. Les choses se dessinent petit à petit, il faut rester optimiste.

Culture : Les travaux de rénovation énergétique, isolation et installation chaudière à granulés sont en cours.

Finances : Mr PERRIN explique qu’il y a un besoin de 350 000.00 € pour faire fonctionner les services actuels. Trois scénarios sont proposés par le bureau communautaire :

1. Plus de projets en fonctionnement et en investissement, petite augmentation des impôts pour assurer le bon fonctionnement des services communautaires.
2. Les investissements en cours de Beauregard Vendon, gare des Ancizes-Comps, réhabilitation du gymnase de Manzat se réalisent et seules les études concernant les projets de Combronde et de Saint-Georges-De-Mons sont financées. Si les deux derniers projets obtiennent plus de 50% de subventions les projets pourront être réalisés. L’augmentation d’impôt est plus conséquente pour ce scénario.
3. Tous les projets se réalisent et une augmentation des impôts la plus forte sera appliquée. Mr le Maire , face à cette présentation, propose aux élus communautaires de la majorité de Saint-Georges-De-Mons de se réunir afin de suggérer des propositions alternatives, allant vers de nouvelles économies de fonctionnement. Face au COVID en 2020, le chiffre d’affaires des entreprises du territoire s’est dégradé et il y a donc un manque à gagner dans les recettes de la CC CSM.

2 / SIAEP Sioule et Morge :

Mr RAYNAUD annonce qu’il n’y aura pas d’augmentation du prix de l’eau en 2024. Il explique que tous

les assainissements de la commune seront contrôlés, ils sont contrôlés tous les dix ans. Il signale qu’un groupe de travail a été constitué à la demande de Sioule et Morge concernant la tarification de l’eau.

Il signale que la station d’épuration à Courteix est en service. Dès le 5 février, les travaux seront réalisés afin de permettre aux 7 foyers non raccordés de pouvoir le faire.

Concernant les réserves d’eau, il signale la réouverture des forages.

En ce qui concerne la facturation, il rappelle que jusqu’à présent, les abonnés recevaient deux factures avec deux entités différentes, une pour l’eau et une pour l’assainissement. Dorénavant à partir d’octobre, les abonnés recevront du Syndicat Sioule et Morge une seule facture regroupant l’eau et l’assainissement.

3/ SIRB :

M. Franck Croisier détaille la fonction du SIRB. Il présente un bilan des contributions versées au SIRB depuis le début de la mandature 2020.

Contribution de la commune de Saint-Georges-de-Mons en 2020 : 12 583,20€ sur 168 000€. (Fiscalisée)

2021

Contribution de la commune de Saint-Georges-de-Mons en 2021 : 12 583,20€ sur 168 000€. (Fiscalisée)

Contribution exceptionnelle de la commune de Saint-Georges-de-Mons en en 2021 : 31 154€.

2022

Contribution de la commune de Saint-Georges-de-Mons en 2022 : 14 980 € sur 200 000€. (Fiscalisée)

2023

Contribution de la commune de Saint-Georges-de-Mons en 2023 : 25 714€ sur 220 000€.

Sur les 25 714€ : 10714€ fiscalisée + 15 000€ sur le budget de fonctionnement de la commune.

TOTAL = 97 014,40€

Il informe l’assemblée qu’il est envisagé de contacter le Centre de Gestion pour engager des nageurs sauveteurs pour surveiller les plages ; en contrepartie ceux-ci s’engagent à venir sur le site pendant 3 ans.

Il fait part à l’assemblée de l’avertissement de Mr CHATARD Eric, Conseiller aux Décideurs Locaux de la trésorerie qui attire l’attention des élus sur la situation préoccupante des comptes du SIRB et demande de trouver les solutions qui s’imposent afin de redresser la situation.

Mr RAYNAUD ajoute que malgré les freins insistants de la commune aux contributions demandées par le SIRB, il est bien évident que si le syndicat demande une contribution de 60 000.00 € par exemple, la commune sera dans l’obligation de payer.

Mr PERRIN souligne que malgré la société Vacanceole en gérance, les résultats annoncés sont catastrophiques. Il rappelle que la commune de St-Georges-De-Mons a toujours exprimé sa volonté de mettre en avant un partenaire privé, un véritable professionnel du tourisme pour s’occuper du site en allant vers une vente du village vacances.

Mr CROISIER ajoute que le retrait du syndicat de la commune de Saint Ours les Roches a été acté et a coûté aux administrés de Saint Ours Les Roches la somme de 30 000 €.

Mr BALY précise que la commune ne peut pas sortir du syndicat simplement parce qu’elle le souhaite.

Mr RAYNAUD demande à Mr BALY quelle serait sa proposition par rapport à cette situation désastreuse ?

Aucune réponse n’est donnée.

Mr PERRIN remercie Franck et Isabelle pour leur travail.

4 / SYDEM :

Mr DIAS signale que le 10 avril prochain une rencontre est prévue dans la salle des fêtes de Pontaumur, où des techniques de travail seront expliquées et il sera possible de visiter un incinérateur (50 places avec une priorité pour les référents communaux).

Mr DIAS fait part à l’assemblée que le territoire du VALTOM est en tête au niveau des composteurs dans les cimetières et remercie Mr AGRAIN pour le travail qu’il a effectué.

Mr AGRAIN annonce qu’il y aura une petite augmentation en ce qui concerne les déchets.

5/SMADC :

Mr PERRIN signale qu’un contrat local de santé a été signé le 14 décembre 2023 (2024/2028) et salue le travail de Mme CONDAT, coordinatrice de santé territoriale du SMADC. Une réflexion est en cours sur des professionnels de santé salariés.

Plan alimentaire territorial : Des actions sont mises en œuvre sur l’alimentation, les circuits courts afin de mieux consommer pour que la précarité n’existe plus.

6/ EPF SMAF :

Mr DIAS signale que l’assemblée générale aura lieur le 13 février 2024.

7/ TE ENERGIE Puy-de-Dôme :

Mr RAYNAUD explique qu’il n’y aura pas de coupures d’électricité volontaires d’ici le 31 mars 2024. Une expérience a été lancée sur un abaissement de la puissance à 3KVA des compteurs, durant 2 heures/jour, une fois dans l’année entre le 12 février et le 31 mars 2024. Ceci concerne 131 000 foyers sur 300 000. Les foyers concernés ont déjà reçu un courrier et seront prévenus du jour et de l’heure.

**Questions diverses**

**POINT SUR LE DOSSIER SANTE**

Mr PERRIN précise que Mme THOMAS, pharmacienne de St-Georges s’est coordonnée avec les personnels de santé des Ancizes-Comps, bien qu’ayant ses locaux à St Georges. Le Maire invite les autres professionnels de santé de St Georges à suivre cet exemple, la coordination est selon lui la clé pour faire venir des médecins sur une commune, en atteste les communes des Ancizes-Comps et de Pontgibaud.

**POINT DE SITUATION SUR LA REVISION DU PLU**

Mr PERRIN informe l’assemblée que l’adoption du projet politique PADD du PLU sera présenté en conseil municipal en date du 2 avril 2024, suivie de l’enquête publique. En fin d’année, une fois adopté, toutes les demandes des administrés reçues après le 2 avril 2024 seront en attente de l’adoption. Mr PERRIN invite les propriétaires de terrains à venir le rencontrer avant le 15 mars 2024 afin de pouvoir établir le certificat d’urbanisme approprié. Un CUb (Certificat d’urbanisme opérationnel) afin de prolonger la constructibilité du terrain pour 2 ans ou un permis de construire pour la prolonger de 3 ans.

**POINT DE SITUATION SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

Mr RAYNAUD signale que la commune dispose de 8 000 € pour réaliser les travaux de voirie 2024. En effet, il précise qu’une désagréable et conséquente surprise concernant les travaux de voirie 2019 de la pharmacie est apparue  par mail le 25 août 2023 : reste à payer la somme de 78 536,52€ TTC sur un total de 297 495,10 € TTC (Contribution CC CSM comprise).

Mr RAYNAUD informe l’assemblée que le nouveau fond de concours 2023 à régler par la commune s’élève à 23 000 €.

**CAGE DE LAMINAGE AU ROND POINT DE LA CROIX DE PIERRE**

Mr RAYNAUD signale que l’entreprise AUBERT & DUVAL a donné une cage de laminage qui a plus de 40 ans et qui a été remise en état. Elle sera installée à côté du rond-point de la Croix de Pierre. C’est symbolique, ce sera pour rendre également un hommage aux personnes qui ont travaillé durement dans cette entreprise et qui ont permis aux habitants de bénéficier de belles structures comme le cinéma. Mr RAYNAUD remercie Mr le Directeur d’Aubert et Duval ainsi que les personnes qui travaillent au « petit train ».

**RENEGOCIATION DES CONTRATS D’ASSURANCES**

Mr PERRIN fait part à l’assemblée que suite à la renégociation des assurances communales (SMACL, MMA, GROUPAMA et ALLIANZ), Groupama Pontgibaud a été retenu pour les garanties des biens, la protection juridique, la protection fonctionnelle et la garantie auto-collaborateur. Il rappelle que la SMACL conserve la garantie véhicules. Il ajoute que cette renégociation a permis une économie de 9 000 € et remercie Mme GIRAUD Anabelle pour le travail effectué

**MISE A JOUR DU FICHIER DES ELECTIONS**

Mr PERRIN remercie le travail réalisé par Mme GLEIZE Françoise, missionnée pour la mise à jour de la liste électorale. (199 électeurs sans attaches sur la commune, 195 électeurs radiés et 4 électeurs restés sur la liste électorale) ainsi que les élus pour ce travail.

**BILAN DE LA RENCONTRE AVEC MME LA SOUS-PREFETE**

Mr PERRIN annonce la mise en place du bus itinérant « France Services » qui viendra sur le marché ce jeudi 1er février 2024, puis tous les 15 jours les semaines impaires.

Mme la Sous-Préfète a bien compris la problématique du complexe sportif communal d’intérêt communautaire, et va faire le maximum afin quel les projets structurants du complexe sportif ainsi que les courts de tennis extérieurs puissent se concrétiser avec appui des différentes subventions.

**MISE EN PLACE DU BUS ITINERANT France SERVICES**

Mr PERRIN annonce la mise en place du bus itinérant « France Services » qui viendra sur le marché ce jeudi 1er février 2024, puis tous les 15 jours les semaines impaires.

**BILAN DE LA RENCONTRE AVEC MR SERDAR BIRCAN, NOUVEAU DIRECTEUR D’AUBERT ET DUVAL**

Mr PERRIN fait part à l’assemblée d’une rencontre avec Mr SERDAR BIRCAN, Directeur d’Aubert et Duval, les maires de Chapdes-Beaufort et des Ancizes-Comps dans laquelle le problème de la mobilité a été évoqué. Mr PERRIN informe avoir pris contact avec le cabinet du Président de Région et de ses services pour régler ce problème afin d’avoir une ligne directe de bus entre Clermont-Ferrand et l’usine correspondant aux besoins (horaires) de l’entreprise. Une nouvelle rencontre est envisagée avec les mêmes personnes afin de trouver une solution à cette problématique qui interroge et suscite de profondes réflexions.

**BILAN DE LA REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Mr BONNAFOUX informe l’assemblée que la collecte a permis de collecter 1015 kg en 2023.

Le 11 décembre 2023, les représentants de la Banque Alimentaire de Clermont-Ferrand ont visité les locaux et ont apporté des consignes concernant les produits européens FSE qui ne doivent pas être mélangés avec les autres.

Mr PERRIN remercie les bénévoles et les élus qui s’occupent de la banque alimentaire.

**DECORATIONS DE NOEL**

Mr PERRIN remercie les Agents Techniques pour leur travail.

**BILAN DE LA RENCONTRE AVEC LES SECTIONS SPORTIVES USGA SUR LE PROJET D’INVESTISSEMENT 2024**

**TEMPS D’ECHANGE AVEC UNE PORTEUSE DE PROJET PRIVE POUR LANCEMENT D’UNE ETUDE DE BESOINS D’UNE MICRO CRECHE**

Mr PERRIN fait part à l’assemblée d’un temps d’échange avec Mme CHABRIAT qui souhaite réaliser une étude de besoins sur notre bassin de vie la création d’une éventuelle micro-crèche.

Une réunion avec les assistantes maternelles a eu lieu en mairie (16 invitations envoyées, 2 personnes excusées, 6 présentes) ; Rencontre très constructive, chacune a pu exprimer son inquiétude.

L’entreprise AUBERT ET DUVAL a relayé cette étude via les employés et la commune via le bulletin municipal.

Mr RAYNAUD signale que les créneaux horaires sont atypiques.

Mme LEFOUR a trouvé cet échange très intéressant avec la porteuse du projet avec chiffres à l’appui.

**AUTRES QUESTIONS DIVERSES**

Mr BALY demande quels sont les critères d’attribution de la banque alimentaire.

Mme LEFOUR répond que l’attribution se fait en fonction des revenus, du reste à vivre, les dossiers sont étudiés chaque année.

Mr BALY demande quel est le nombre de bénéficiaires de la banque alimentaire.

Mr BONNAFOUX répond que 22 familles (50-60 personnes) sont concernées.

Mr BALY demande s’il y a des livraisons de denrées alimentaires à domicile pour les personnes ayant des problèmes de mobilité.

Il est répondu que certains bénéficiaires prennent en charge les denrées de ceux n’ayant pas de moyen de locomotion.

Mr BALY demande, suite à l’article de Mr et Mme NUNES, qu’il apparaît que la commune a débloqué la situation pour l’obtention d’aides au repreneur, il est demandé des explications à ce sujet.

Mr PERRIN répond qu’au départ les services de la Région n’avait pas les bonnes informations sur le dossier de reprise de l’épicerie. Le matériel acheté par les NUNES aux LAVAL n’avaient jamais obtenu de subvention au préalable, les NUNES pouvaient donc obtenir un financement de la REGION pour l’achat du matériel d’occasion. D’autre part, Mr PERRIN a échangé par téléphone et par mail avec Mr BARE Vice-Président à la CCCSM chargé du développement économique pour l’obtention d’une aide pour l’achat de matériel d’occasion. Le fonds A89 de la CCCSM ne permettait pas de subventionner ce matériel. Mr PERRIN a demandé à Mr BARE de modifier le règlement du fonds A89 afin que l’ensemble des commerçants puissent demain être subventionnés pour l’achat de matériel d’occasion. Cette question a été mis à l’ordre du jour de la Commission Communautaire du Développement Economique et a été votée à l’unanimité des présents. Les NUNES ont pu bénéficier d’une subvention pour l’achat de leur matériel d’occasion.

Mr BALY rappelle le règlement intérieur concernant notamment le bulletin municipal, qui stipule qu’un espace est réservé à l’expression des conseillers du groupe minoritaire, à savoir pour un bulletin contenant 20 pages, 1/20 de l’espace total de la publication est réservé à la minorité du conseil municipal. Quel est le calcul utilisé pour le dernier bulletin municipal ?

Mr PERRIN ne souhaite pas faire de commentaires.

Mr BALY explique que l’association « Voyages Loisirs » a envoyé une photo pour le bulletin municipal et elle a été supprimée au profit d’une autre photo qualifiée d’ignominie.

Mr PERRIN ne souhaite pas faire de commentaires.

Mr BALY demande ce qu’il en est de l’école Notre Dame car il va falloir reloger les chasseurs.

Mr PERRIN répond que la commune est dans l’attente d’une rencontre avec l’OPHIS, l’école Notre Dame est toujours en vente dans l’agence Le Puy de l’Immobilier. Un retour est attendu.

En ce qui concerne les chasseurs, les devants ont été pris, une réflexion est en cours et une réunion est prévue afin de trouver une solution pérenne.

Mr BALY informe signale que les membres de l’équipe minoritaire n’ont pas souhaité participer au repas avec les employés et les élus le 29 novembre dernier, car ils estiment que cette dépense doit être supportée par les indemnités des élus et non par la commune.

Mr RAYNAUD répond que c’est bien de le préciser car il s’est dit que l’équipe minoritaire ne voulait pas manger à l’Auberge Le Saint Georges.

Le Maire clos la séance à 9 h 45 et donne la parole au public.

**Intervention du public :**

Il est demandé quel est le nombre de salariés dans la commune.

Il est répondu que la commune ne compte aucun salarié.

Il est demandé quel est le nombre de fonctionnaires dans la commune en termes d’effectif.

Il est répondu 20 agents.

Il est demandé si parmi eux, 6% sont des travailleurs handicapés.

Une réponse sera donnée ultérieurement.

Il est demandé s’il va y avoir une révision au niveau de l’accotement + pose d’une glissière de sécurité sur le chantier de déforestation sur la route des Cités.

Il est répondu qu’une rencontre est prévue lundi 5 février 2024 et il sera pris contact avec Mr DESHAYES.

Il est demandé le coût des chantiers (réfection de la salle du conseil municipal, l’aéroskate, et les travaux à la maison Magne).

Il est répondu que ces documents seront préparés et transmis.

Il est demandé pourquoi les nids de poule présents depuis trois mois ne sont pas encore bouchés.

Il est répondu que tous les ans, les nids de poule sont bouchés avec de l’enrobé à froid mais seulement à partir du mois d’avril. Les élus invitent l’intervenant à venir voir les élus avant le conseil municipal et de ne pas attendre 3 mois pour des questions de sécurité.

Il est demandé quel est le coût mensuel de dépenses réglées pour le cabinet médical depuis 2022.

Il est précisé que le coût sera donné ultérieurement, puis il est signalé que le coût de l’ancienne boucherie non utilisée lorsque l’ancien boucher a quitté les lieux, a coûté la somme de 10 380 €/an à la commune.

Il est demandé quelle est la valeur ajoutée au nouveau site internet.

Il est répondu que le nouveau site internet est plus intuitif et offre une meilleure visibilité.

**La séance est levée à 22 h 00.**